



# Insécurité



Danièle Le Gac  
conseiller municipal



**m**algré la grave crise économique et financière qui nous touche, il est une question qui interpelle tout autant les Français: c'est celle de l'insécurité. Le phénomène n'est pas nouveau, mais il prend au fil des ans une ampleur inquiétante malgré des statistiques officielles qui se veulent rassurantes... La classe moyenne, en particulier, est une cible idéale car, peu formée aux incendies de voitures, au caillassage de camions de pompiers et d'ambulances, elle demeure silencieuse, se contentant de payer ses impôts, ses taxes, ses cotisations sociales, car, trop riche pour être dispensée de prélèvements,

elle est aussi bien trop pauvre pour expatrier le produit de son travail qui ne lui sert qu'à vivre.

Comment remédier à cet état de fait ? S'attaquer aux causes profondes est un vaste sujet que nous n'aborderons pas ici. Rappelons simplement que si la prévention de la délinquance est traditionnellement de la compétence du Préfet, la loi du 5 mars 2007 donne au Maire, en matière de maintien de l'ordre, un rôle de soutien et d'appui auprès de celui-ci.

D'autre part sa qualité d'officier de Police Judiciaire lui permet, si les événements l'exigent, d'exercer une

fonction de répression. Enfin, la création de Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) dont le Maire est le président constitue un cadre de concertation pour lutter contre la délinquance.

Espérons que ces nouvelles dispositions ne constitueront pas seulement une réponse lénifiante aux inquiétudes légitimes des Français mais feront la preuve de leur efficacité.

**Danièle Le Gac**  
Conseiller municipal  
Front National